

DELIBERATION DU BUREAU
Séance du 12 juillet 2021

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi douze juillet deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 6 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 22

Étaient présents : 13

Mesdames Christèle COURSAT, Ana-Maria FERREIRA (visio), Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Sophie ROY Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Bernard COMBES, Jean-François LABBAT, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

Objet : 1- Autorisation de signature de la tranche optionnelle du marché de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau, notamment pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés d'un montant compris entre 40 000 € HT et 214 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le marché de gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage de Brive et Malemort arrive à échéance le 30 septembre 2021, que la communauté de communes d'Ussel va ouvrir une aire d'accueil en octobre 2021 et que Tulle agglo prévoit l'ouverture de son aire d'accueil en juin 2022,

Considérant qu'il a donc été décidé de constituer un groupement de commandes des aires des 3 EPCI,

Vu sa délibération n°1 du 22 mars 2021 approuvant la convention de groupement de commandes à conclure entre Tulle agglo, la communauté d'agglomération du bassin de Brive et la communauté de communes d'Ussel pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, désignant le président de la communauté d'agglomération du bassin de Brive coordonnateur du groupement de commandes, et désignant le titulaire et le suppléant représentant Tulle agglo au sein de la CAO dudit groupement de commandes,

Considérant qu'après attribution du marché il appartiendra à chaque EPCI d'affermir la tranche du marché qui lui revient,

Considérant la consultation et le résultat des analyses des offres,

Vu l'avis de la CAO réunie à Brive le 28 juin 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) en raison d'une erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la délibération 1 prise ce jour ;

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 019-241927201-20210712-DBU210712_1A-DE

2°) autorise le Président à signer tous documents relatifs à la tranche optionnelle se rapportant à Tulle agglo au moment de l'affermissement de celle-ci avec la société ACGV Services domiciliée 1 rue de la Trinquette – Immeuble le Sextant – 17000 LA ROCHELLE ;

3°) le montant correspondant à la gestion et l'entretien de la future aire d'accueil des gens du voyage de Tulle d'une capacité de 16 places s'élève à 4 422.00 € TTC par mois sur une durée de 27 mois soit 119 394.00 € TTC ;

4°) les crédits nécessaires seront prévus au budget principal.

Fait et délibéré le 12 juillet 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Michel Breuilh", written over the printed name.

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission en Préfecture
et de la publication/affichage le :